

République Française

Département de l'Aveyron

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil

De la communauté de communes Monts, Rance et Rougier

Nombre de membres
Afférents Conseil Communautaire : 38
En exercice : 38
Qui ont pris part à la délibération : 36

Date de convocation : 23/07/2026

Séance du 30 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois de juillet à 20h30, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'aérodrome de Belmont-sur-Rance, sous la présidence de Monsieur Cyril TOUZET, Président.

Présents : Eloi ALBET, Monique ALIÈS, Jean-Louis CABANES, Yves CASTAN, Claude CHIBAUDEL, Franck COUDERC, Claire DEVIC, Eric HOULÈS, Jean-Luc JACQUEMOND, Jacqueline LAVABRE, Eva LE CHARPENTIER, Adrienne PERRIER, Xavier PUECH, Vanessa RAMBIER, Viviane RAMONDENC, Nathalie RICARD, Patrick RIVEMALE, Patrick ROQUES, Philippe ROQUES, Jean-Philippe SABATHIER, Guy SALES, André SERIN, Anne-Claire SOLIER, Serge SPATARO, Jean-Claude TOUREL, Cyril TOUZET, Bernard VIALA, Patrice VIALA, Michel WOLKOWICKI

En tant que délégué suppléant, était présent : Christophe BRAL, Francis CULIÉ, Olivier PASTUREL, Michel SIMONIN

Excusés ayant donné un pouvoir : Sylvie BARDY à Jean-Louis CABANES, Philippe GIGANON à Philippe ROQUES, Pierrette MENRAS-COT à André SERIN

Absents excusés : Michelle FONTANILLES

Absent : David MAURY

Anne-Claire SOLIER est désignée secrétaire de séance

N°20260730_131

Objet : Délibération pour admission en non-valeur (budget général et service d'enlèvement des ordures ménagères)

Monsieur le Président signale au Conseil Communautaire que le Comptable Public nous a fait parvenir deux listes de créances émises par notre collectivité qu'il n'a pu recouvrer pour différents motifs (poursuite sans effet, RAR inférieur au seuil de poursuite, clôture insuffisance actif, personne disparue, décédée et demande de renseignement négative, ...).

Il demande en conséquence l'admission en non-valeur de ces pièces pour un montant de :

- 10,00 € imputables au budget général (tel qu'annexé à la présente délibération),
- 1 198,42 € imputables au service d'enlèvement des ordures ménagères (tel qu'annexé à la présente délibération).

Il en donne lecture au Conseil.

Après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

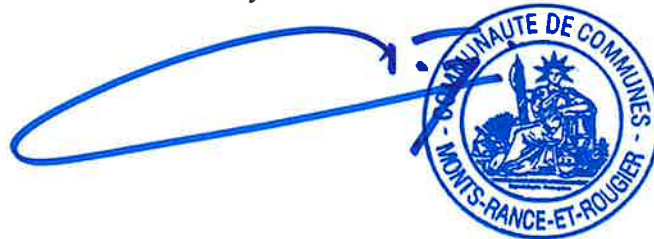
- **DÉCIDE** d'admettre en non-valeur les créances de la Communauté de Communes pour les montants qui viennent d'être indiqués,
- **DIT QUE**, conformément à la nomenclature des pièces justificatives des paiements des collectivités locales de l'article D.1617-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), la liste des créances admises en non-valeur sera annexée aux prochains comptes financiers uniques des budgets concernés.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Cyril TOUZET



Délais et voie de recours : conformément aux dispositions du code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV BP 7007 31068 TOULOUSE cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours gracieux peut également être exercé, durant le délai de recours contentieux, auprès de la « Communauté de Communes Monts, Rance et Rougier » : ce recours gracieux interrompra le délai de recours contentieux qui ne courra, à nouveau qu'à compter de ma réponse.

SGC SAINT AFFRIQUE
36, BD EMILE BOREL

12400 SAINT AFFRIQUE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 40300 - CC MONTS RANCE ET ROUGIER
N° de la liste : 7266910911

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SAINT AFFRIQUE, le 19 janvier 2026
Sylvain DOMERGUE

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	10,00 €	
6542	0,00 €	
Total	10,00 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émarginé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2012	T-167-1		AZAIS DANIEL .	RAR inférieur seuil poursuite	300-DIVERS	6541	10,00			
			Total pour AZAIS DANIEL .				10,00			
			TOTAL DE LA LISTE				10,00			

SGC SAINT AFFRIQUE
36, BD EMILE BOREL

12400 SAINT AFFRIQUE

DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

Collectivité : 40301 - SCE OM - CC MONTS RANCE ET ROU
N° de la liste : 7215510211

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A SAINT AFFRIQUE, le 19 janvier 2026
Sylvain DOMERGUE

Comptable Public

DÉCISION DE L'ORDONNATEUR

Vu l'état et les avis d 'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	1 198,42 €	
6542	0,00 €	
Total	1 198,42 €	

A , le
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)

TRAITEMENT COMPTABLE DE LA DÉCISION

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EXERCICE	PIÈCE	SERVICE	TOTAL	MOTIFS DE LA PRÉSENTATION	NATURE	IMPUTATION	MONTANT	Admis	Rejet	Éléments nouveaux A compléter OBLIGATOIREMENT en cas de rejet
2017	T-268-1		BUREAU GENDARMERIE AF	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	38,00			
2017	T-269-1		BUREAU GENDARMERIE AF	Poursuite sans effet	300-DIVERS	6541	55,00			
			Total pour BUREAU GENDARMERIE AF				93,00			
2015	T-78162890031-1		FERNANDEZ LOPEZ Victo	Personne disparue	021	6541	153,00			
			Total pour FERNANDEZ LOPEZ Victo				153,00			
2015	T-78162900031-1		FLOUEST ANDRE	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	021	6541	153,00			
			Total pour FLOUEST ANDRE				153,00			
2012	T-78163240031-1		FLOUEST ANDRE .	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	021	6541	101,22			
2013	T-78163360031-1		FLOUEST ANDRE .	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	021	6541	141,75			
2014	T-78163570031-1		FLOUEST ANDRE .	Décédé et demande renseignement négative Dossier de succession vacante négatif	021	6541	151,45			
			Total pour FLOUEST ANDRE .				394,42			
2018	T-349-1		MULTISERVICE	Personne disparue	300-DIVERS	6541	135,00			
2019	T-184-1		MULTISERVICE	Personne disparue	93-Redevances spéciales O.M	6541	135,00			
2020	T-163-1		MULTISERVICE	Personne disparue	93-Redevances spéciales O.M	6541	135,00			
			Total pour MULTISERVICE				405,00			
			TOTAL DE LA LISTE				1 198,42			